

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 25/ 2024**

OBJET :

-----  
---  
ADMISSIONS EN NON  
VALEURS  
-----  
--

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :

30 Septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le Dix Octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Dominique LEJEUNE, Janine CHEUL, Danielle BENOIST et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, et David CHOLLEY

Étaient absents excusés : Monsieur Serge DROIT (pouvoir donné à Mr Tanty), Monsieur Thierry GARNIER (pouvoir donné à Mr Boutin), Madame Claudie PICHOT

Madame Cécile DE BEIR a été élue secrétaire de séance.

Vu l'état des produits irrécouvrables d'un montant de 92.89 euros, transmis par le comptable publique et la décision du Conseil Municipal d'accepter la mise en perte des créances admises en non valeurs .

Il convient d'inscrire la somme de 92.89 euros au compte 6541.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la décision modificative suivante, pour l'exercice 2022 :

- Imputation D 6541                      92.89 euros

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20241010-25-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

